



Loi martiale à Séoul : coup de sang et confusion

Jean-Yves Colin

5 décembre 2024

À propos d'Asia Centre

Fondé en 2005, Asia Centre est un institut de recherche indépendant qui conduit des débats et publications sur les relations internationales, stratégiques et économiques, ainsi que sur les transformations politiques et sociales en cours dans toutes les régions d'Asie-Pacifique. Au carrefour de la recherche universitaire et des prises de décision publiques et privées, les chercheurs d'Asia Centre identifient les enjeux régionaux significatifs et les analysent dans leurs dimensions locale et globale. Ses programmes sont ainsi élaborés en liaison avec un vaste réseau de partenaires, entreprises et grands centres spécialisés européens, américains et asiatiques. Il mène avec ceux-ci des opérations conjointes, pour une meilleure confrontation des idées et des enjeux. Les conclusions de ces rencontres, comme les résultats des travaux menés à partir des sources originales par nos chercheurs, sont largement diffusés via les publications du Centre comme par des revues, ouvrages et médias internationaux

À propos de Jean-Yves Colin

Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, Jean-Yves Colin a été en poste à la Direction du Trésor, où il a notamment occupé la fonction de Conseiller Financier auprès de l'Ambassade de France au Japon (1987-1990). Il a ensuite rejoint le Groupe Crédit agricole, a été directeur général délégué de la filiale de gestion d'actifs, désormais connue sous le nom d'Amundi, et directeur de la conformité de Crédit agricole S.A. Depuis son départ de ce groupe bancaire en 2013, Jean-Yves Colin a rejoint Asia Centre, où il est membre du conseil d'orientation et expert Asie du Nord.

Loi martiale à Séoul : coup de sang et confusion

Jean-Yves Colin

5 décembre 2024

Loi martiale annoncée par le Président Yoon Suk-yeol mardi 3 décembre à 22h23 ! Loi martiale retirée le mercredi 4 au petit matin ! Coup d'Etat, coup de force, coup de sang...en tout cas confusion, si ce n'est chaos politique, en Corée du Sud.

Pour les plus âgés des Coréens, cette annonce a sans doute rappelé le temps lointain des dictatures militaires, qui a pris fin en 1993, avec la crainte d'un régime sinon dictatorial, du moins autoritaire. D'autres y ont vu du mauvais théâtre de la part d'un Président considéré par eux comme imprévisible et caractériel. Pour la plupart des observateurs étrangers, elle avait la saveur d'un coup d'Etat africain ou sud-américain ; la menace nord-coréenne était surtout dans leurs esprits.

En réalité, il ne s'agissait pas d'un coup d'Etat au sens militaire du terme même si, à la demande du Président, le chef d'état-major des armées Park An-su a signé un décret interdisant toute manifestation et toute activité politique et de parti, et que le contrôle des media d'information a aussi été prévu. Immédiatement après l'annonce du Président Yoon, à 22h50, la police bloquait l'accès de l'Assemblée nationale et jusqu'à 1h18 (la presse coréenne est extraordinairement précise) 280 militaires se sont trouvés dans l'enceinte parlementaire, dont 50 à l'intérieur du bâtiment face à l'opposition physique des parlementaires.

Plus que d'un coup militaire, il s'agissait d'une loi d'urgence. Le Président a eu recours à l'article 77 de la Constitution qui fait référence à une « nécessité militaire » ou à la « sécurité publique ». Pour comparer à la Constitution de la France, cet article est voisin de l'article 16. Aussi le Président a-t-il mentionné dans son allocution des forces hostiles au sein de l'Assemblée nationale et la menace nord-coréenne, sans que des preuves d'une aggravation de celle-ci ne soient présentées par lui-même ou les chefs de l'armée. Il a notamment souligné que l'Assemblée nationale empêche le bon fonctionnement de l'Etat et a engagé des procédures d'empêchement concernant 22 responsables de l'administration gouvernementale.

Quelles raisons ont amené le Président Yoon Suk-yeol à cette décision ? Deux au moins l'expliquent sans la justifier.

D'une part la discussion parlementaire sur le projet de budget du gouvernement a pris en début de semaine une mauvaise tournure. Alors que le gouvernement a proposé un budget légèrement inférieur à 500 milliards USD, le Parti Démocrate (PD), majoritaire à l'Assemblée nationale avec 187 députés sur 300, a proposé une réduction d'environ 4 milliards, concentrée pour moitié sur le Bureau présidentiel et affectant également ceux de l'Audit des comptes publics et du Procureur général ; il a aussi proposé l'empêchement du responsable de l'Audit et du Procureur général. Cette proposition a probablement été vécue par le Président comme une offense personnelle. Elle s'ajoutait à la mise en cause de son épouse à la suite du cadeau d'un sac Dior offert il y a environ deux ans par un pasteur américain d'origine coréenne, cadeau qui a suscité de la part du PD des demandes réitérées d'enquête parlementaire, auxquelles il a répondu par trois vetos.

D'autre part, depuis son élection en mars 2022 et son intronisation deux mois plus tard, le Président exerce sa fonction dans un contexte de cohabitation avec une assemblée hostile. Au moment de son arrivée au pouvoir pour succéder au président progressiste Moon Jae-in, cette assemblée était déjà dominée par le PD et son élection n'avait alors été acquise qu'avec une très marge faible de 0,7 %.

Les élections générales du 10 avril dernier que le Président a, de fait, transformées en referendum, ont abouti à une défaite cuisante pour lui et le parti conservateur, le Parti du Pouvoir du Peuple (PPP) ; cet échec a d'ailleurs suscité un ressentiment au sein même du PPP et les relations du Président avec le chef de ce parti Hang Dong-hoon, ancien collaborateur, se sont détériorées. Les tensions entre le Président

et son gouvernement d'un côté, et l'Assemblée nationale de l'autre se sont accrues au fil des mois, et se traduisent par une sorte de guérilla quasiment permanente, et souvent véhémente, de la part du PD. Les affaires judiciaires impliquant des proches du Président et du chef du PD, Lee Jae-myung, candidat vaincu en 2022, n'ont pas cessé, dégradant un peu plus le climat politique, par ailleurs assombri par des mouvements de grève (internes en médecine, Samsung Electronics, transport...). C'est ce que la Brève intitulée « Mauvais vents d'automne » du 14 novembre dernier évoquait.

Dans la nuit du mardi au mercredi, 190 députés de l'Assemblée nationale ont voté une résolution exigeant la suspension de la loi martiale, et conformément à la Constitution, le Président a dû se résoudre à retirer la loi martiale. Cet épisode rocambolesque de la vie politique n'aura duré que six heures, la loi martiale étant levée à 4h27 du matin.

En tout état de cause, le Président Yoon a agi de manière très surprenante ou déconcertante, voire suicidaire. Sachant que le PD disposait de près de 40 voix de majorité à l'Assemblée nationale et qu'il ne lui en manque qu'une dizaine pour engager une procédure de destitution, le Président a pris un énorme risque. En cas de vote favorable à la destitution, la Cour Constitutionnelle dispose d'un délai de 180 jours maximum pour la décider par un vote de 6 juges sur 9. Pour autant un tel vote implique la suspension de ses fonctions. L'Assemblée nationale a déjà voté des motions visant la destitution du responsable de l'Audit des comptes publics et trois procureurs dont celui du parquet de Seoul, mettant en cause leurs actions – ou plutôt leur insuffisance - dans le suivi du déménagement du palais présidentiel et les enquêtes relatives à l'épouse du Président ; leurs fonctions sont donc suspendues.

Par ailleurs sa décision n'a pas été soutenue par le PPP. Son chef Hang Dong-hoon a immédiatement et clairement condamné l'annonce de la loi martiale, qualifié la situation de « désastreuse », exigé des explications de la part du Président et le renvoi du Ministre de la Défense officiellement à l'origine de ce projet. Ce dernier, Kim Yong-hyun, était devenu ministre en septembre après avoir été chef du service de la sécurité présidentielle. Sous menace d'un vote en vue de sa destitution à l'Assemblée nationale ainsi que son collègue de l'Intérieur, il a choisi de démissionner et a été immédiatement remplacé par l'ambassadeur en Arabie Saoudite. Plus tard Hang Dong-hoon a indiqué qu'il souhaitait que Yoon Suk-yeol soit écarté du PPP mais que son parti ne voterait pas la motion de destitution du Président.

Plusieurs collaborateurs du président ont démissionné : le secrétaire général de la présidence, le conseiller à la sécurité nationale, le conseiller politique et sept autres conseillers. La commission de la défense devrait se réunir très rapidement pour examiner le rôle de divers intervenants du ministère de la Défense et de Park An-su, chargé de l'application de la loi martiale.

Des manifestations populaires ont été annoncées dans de nombreuses villes de Corée du Sud pour demander la démission du Président : à Séoul mais aussi à Busan, Ulsan, Gwangju, Daegu, Pohang... Il convient de rappeler que c'est à la suite de manifestations populaires massives et rassemblant plusieurs centaines de milliers de personnes que le Président Chun, un militaire, avait quitté le pouvoir en 1987 alors qu'il avait proclamé la loi martiale en 1980, et que la Présidente Park Geun-hye a été contrainte d'y renoncer en 2016-2017.

S'agissant des effets économiques de la décision présidentielle de mardi soir, une baisse de 2.7 % du cours du won par rapport au USD a été observée ainsi qu'une autre de 2.3 % à la réouverture du marché boursier le mercredi matin. Les autorités monétaires ont, de leur côté, annoncé la mise à disposition de liquidités illimitées en cas de besoin de soutien des marchés. Les agences de notation ont indiqué ne pas envisager, au stade actuel, de modifier la note AA de la Corée du Sud, meilleure que celles de la France ou du Japon.

À l'étranger, les deux principaux partenaires de la Corée du Sud, les Etats-Unis et le Japon, ont gardé une attitude prudente, en grande partie d'incompréhension face au déroulement des événements de la nuit de mardi à mercredi à Séoul. Les Etats-Unis ont fait part d'abord de leur grave inquiétude puis le Secrétaire d'Etat Anthony Blinken a indiqué son soulagement à l'annonce de la levée de la loi martiale. Le cabinet du Premier Ministre japonais a rappelé l'importance des relations bilatérales, le Premier Ministre Ishiba Shigeru a déclaré observer la situation coréenne avec une particulière et grave attention,

et l'ancien Premier Ministre Suga Yoshihide a reporté son voyage à Séoul. Il est probable que ces événements ont créé au mieux de la perplexité à Tokyo et inciteront les responsables nippons à une forme d'attentisme. Les deux pays peuvent craindre sous la pression du PD et en particulier de son chef Lee Jae-myung une orientation davantage conciliante à l'égard de la Corée du Nord mais aussi de la Chine, qui est sous-jacente dans les propos du Président Yoon relatifs aux forces hostiles, anti étatiques, pro-nord coréennes à l'Assemblée nationale. Quant au Japon il peut craindre un arrêt de la politique de rapprochement entre les deux pays, engagée par le Président Yoon et l'ancien Premier Ministre Kishida.

En guise de conclusion provisoire, il est rassurant de noter que ce surprenant épisode politique a démontré la robustesse de la démocratie sud-coréenne. Le fonctionnement normal de la Constitution a été préservé, la décision du Président n'a pas provoqué de chaos durable et l'armée est rentrée dans ses casernes. En revanche sa crédibilité, déjà faible (une popularité de 19 % dans un sondage de fin novembre), est profondément atteinte et une question sérieuse est posée : celle de la coexistence d'un président et d'une assemblée, de tendances politiques opposées, et tous deux issus du suffrage populaire. Ce contexte n'est pas sans lien avec les tensions politiques que connaissent plusieurs pays européens et les difficultés parlementaires du gouvernement nippon désormais sans majorité à la Chambre basse de la Diète.